



BOURSE CONSEIL JEUNESSE

1. Description

Le Conseil jeunesse remet chaque année une bourse financière à un gradué du Conseil scolaire francophone (juin).

2. Éligibilité

Tout élève de 12^e année et membre du Conseil jeunesse lors du jour de sa graduation est éligible.

3. Critères de sélection

Chaque demande sera évaluée selon les critères suivant :

- Être finissant ou finissante d'une école du CSF;
- Se démarquer par son engagement communautaire et scolaire;
- Démontrer tout au long de son parcours scolaire un leadership remarquable afin de faciliter l'implication des élèves dans leurs écoles et communautés;
- Avoir incarné les valeurs du Conseil jeunesse : par et pour les jeunes, inclusion, intégrité;
- Avoir développé une attitude exemplaire lors des événements du Conseil jeunesse.

4. Montant

La bourse, d'un montant de mille dollars (1 000\$) sera remise annuellement au lauréat par chèque.

5. Dossier de candidature

Le Conseil jeunesse invite les finissants et finissantes à lui faire parvenir sur une page numérisée les informations suivantes :

- Nom, prénom, adresse courriel, école;
- Liste des activités auxquelles vous avez participé au sein de votre école depuis la 8^e année;
- Liste des activités auxquelles vous avez participé au sein de votre communauté depuis la 8^e année;
- Liste des initiatives que vous avez organisé en collaboration avec votre école/ organisme de la communauté depuis la 8^e année;
- Comment envisages-tu ton implication dans la francophonie après le secondaire?
- Comment comptes-tu utiliser ta bourse si tu es lauréat(e)?

6. Échéancier

L'ouverture des candidatures se fera le 15 avril. Les informations et renseignements seront disponibles sur le site web du Conseil jeunesse (cjfcb.com) et seront diffusés par l'intermédiaire des réseaux sociaux et du Réseau jeunesse (RJCSF) dans les écoles.

Les dossiers de mise en candidature dûment remplis doivent être envoyés à l'attention de Rémi Marien, directeur général, par courriel à direction@cjfcb.com avant le 15 mai.

Le nom du lauréat(e) sera dévoilé au moment où l'élève recevra sa bourse lors de la cérémonie provinciale de remise des diplômes du Conseil scolaire francophone.

7. Processus de sélection

Suite à la réception des candidatures, les dossiers seront envoyés au Conseil d'administration pour évaluation. L'équipe des employés, par l'intermédiaire du directeur général, fournira une recommandation.

Une étude de toutes les candidatures sera effectuée en groupe (conseil d'administration) puis un choix sera effectué à la majorité par le conseil d'administration.